

Pour des villes coopératives : le programme du Mouvement des Scop et des Scic

Les principes fondamentaux des Sociétés coopératives et participatives (Scop) et Sociétés coopératives d'intérêt collectif (Scic) - partage de la valeur, gouvernance démocratique, ancrage territorial et pérennité de l'activité - font de ces entreprises des partenaires privilégiés des collectivités.

À l'heure où celles-ci recherchent de nouveaux modèles pour répondre aux besoins locaux et aux transitions à venir, le Mouvement des Scop et des Scic propose une voie : **la ville coopérative**. Dans une ville coopérative, la délibération démocratique franchit le seuil de l'entreprise et prolonge la démocratie locale. Les entreprises inscrivent leur activité dans le temps long et restent fidèles à leur territoire.

Les modèles Scop et Scic incarnent une autre manière de penser la ville : porteurs de développement économique à l'échelle d'un territoire, ils peuvent également s'imposer comme des laboratoires des transitions écologique, démocratique et sociale.

Le Mouvement des Scop et des Scic appelle les élus locaux à faire le choix du modèle coopératif à l'aide de mesures concrètes :

- ▶ Sensibiliser les dirigeants du territoire partant à la retraite à la transmission d'entreprise aux salariés
- ▶ Soutenir les projets de reprise d'entreprise en difficulté par les salariés
- ▶ Soutenir et développer les coopératives d'activité et d'emploi pour sécuriser et protéger les entrepreneurs
- ▶ Conditionner les aides au développement économique local à des engagements en matière de pérennité de l'activité et d'ancrage territorial
- ▶ Adopter une stratégie d'achats responsables et de commande publique vertueuse en intégrant des critères sur le partage de la valeur ou la gouvernance partagée
- ▶ Renforcer les aides municipales ciblées : mise à disposition de locaux, subventions à l'installation...
- ▶ Soutenir les projets coopératifs dans des grands secteurs de dignité humaine (crèches, EHPAD, funéraire privé non lucratif...)
- ▶ Expérimenter des Scic d'usagers pour sanctuariser des biens communs dans des secteurs variés : gestion de l'eau et de l'énergie, culture (salles de spectacles, tiers-lieux...), santé et médico-social (centres de santé...)
- ▶ Valoriser les Scic comme outil de relocalisation de filières



NOS PROPOSITIONS

Le Mouvement des Scop et des Scic présente 5 axes pour une ville coopérative :

1

Relocaliser et développer l'économie

Les Scop et les Scic interviennent dans tous les secteurs : de l'industrie à la construction, du commerce à l'énergie, de la culture au sport, des transports aux services, en passant par l'agriculture. L'implantation d'une Scop ou une Scic est toujours une bonne nouvelle : elles embauchent, investissent et produisent directement sur leur territoire. Leur modèle économique robuste est orienté vers la pérennité de l'activité.

- **En 10 ans, le poids des Scop et des Scic a doublé avec 4 600 entreprises, 88 000 emplois et 10,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2024. Leur taux de pérennité à 5 ans est de 79 % (contre 69 % pour l'ensemble des entreprises françaises).**

2

Renforcer l'ancrage territorial des entreprises

La délocalisation d'une entreprise laisse une trace profonde sur un territoire : elle fracture la cohésion sociale et affaiblit la vitalité de tout un bassin d'emplois. Les Scop et les Scic font le choix inverse : elles assument pleinement leur fidélité au territoire. Elles contribuent à la revitalisation de quartiers ou de zones rurales, et à l'attractivité des territoires. Elles ne sont génétiquement ni revendables, ni délocalisables. Leur activité s'inscrit dans la durée : leurs centres de décision restent sur place et leurs bénéfices sont réinvestis localement.

- **En 2024, 35 % des Scop et des Scic sont implantées en zones rurales (contre environ 20 % d'entreprises au niveau national).**

3

Protéger les emplois et les savoir-faire

En 2024, la France a connu un pic de défaillances d'entreprises, touchant majoritairement les petites et moyennes structures qui forment le cœur du tissu économique. **Les Scop peuvent jouer un rôle clé dans ce contexte : elles assurent la continuité des entreprises en difficulté, reprennent des structures menacées de fermeture et préservent des savoir-faire industriels ou artisanaux uniques.**

Les Scop et les Scic sont également une solution face au vieillissement des dirigeants et au volume d'entreprises saines à reprendre dans la décennie à venir : **encourager la transmission aux salariés lors du départ à la retraite du dirigeant permet de sauvegarder l'entreprise, l'emploi et les compétences sur le territoire.**

- **Le taux de pérennité à 5 ans des Scop et Scic issues de reprises d'entreprises en difficulté est de 76,5 %. Le taux de pérennité des Scop et Scic issues de transmissions saines est de 90 % !**

4

Sanctuariser des biens communs

Les Sociétés coopératives d'intérêt collectif (Scic) sont fondées sur la gouvernance multipartite, l'ancrage local, l'implication citoyenne et la lucrativité limitée. Elles permettent de porter des projets d'intérêt collectif et de garantir la propriété collective dans des secteurs essentiels comme l'énergie renouvelable, le logement, la culture, la santé ou la mobilité. En associant collectivités et citoyens à leur capital, elles favorisent l'inclusion, l'accès aux services pour tous les habitants et prolongent la démocratie participative jusque dans l'usage des infrastructures collectives.

- **Plus d'une Scic sur 2 comporte une collectivité territoriale dans sa gouvernance.**



5

Faire vivre la démocratie, de l'entreprise à la collectivité

Dans un climat marqué par la fatigue démocratique et la méfiance des citoyens envers les institutions, les Scop et les Scic mettent en pratique la « citoyenneté économique ».

Celle-ci promeut l'intervention démocratique de la cité jusque dans l'entreprise : dans une Scop, les salariés participent à la gouvernance selon le principe « 1 personne = 1 voix ».

Dans une Scic, les usagers, aux côtés des salariés et des collectivités, ont voix au chapitre pour orienter les grandes décisions stratégiques. Ces modèles contribuent à renforcer la vitalité démocratique locale et la confiance des citoyens.

- **Le taux de salariés qui ont des parts sociales ou qui sont associés et ont pris des parts sociales, dans leur Scop ou Scic est de 68 % en 2024.**



VILLAGES VIVANTS, SCIC IMMOBILIERE SOLIDAIRE AU SERVICE DE LA REVITALISATION DES TERRITOIRES RURAUX

Villages Vivants achète et rénove des locaux situés dans des territoires ruraux pour installer des activités d'économie sociale et solidaire, qui permettent aux habitants de retrouver des services de proximité et du lien social : épicerie, auberge, boulangerie, tiers-lieu culturel, maison d'hôtes, librairie... Villages Vivants accompagne également les collectivités, associations et collectifs d'habitants grâce à des parcours de formation.



FERMENTE !, GROUPEMENT COOPÉRATIF DE L'ALIMENTATION DE PROXIMITÉ

Fermente ! est un groupement en Scic qui anime un réseau de 80 activités dans l'alimentation bio et locale : il fédère des porteurs de projets, mutualise des services, contribue à la réimplantation de filières locales en développant des circuits courts (transformation, distribution, vente). En lien étroit avec les collectivités, Fermente ! démontre que le modèle coopératif peut être un levier de souveraineté alimentaire.



SPORTING CLUB BASTIA, CLUB DE FOOTBALL PROFESSIONNEL

En 2017, le SC Bastia s'est reconstruit grâce à une mobilisation collective inédite réunissant supporters, salariés, acteurs économiques et collectivités. Ce renouveau s'est concrétisé par la création d'une Scic, initiative pionnière dans le football professionnel, assurant une gouvernance démocratique entre l'ensemble des parties prenantes du club. Depuis, d'autres clubs ont suivi cette voie : le FC Sochaux-Montbéliard ou le Vendée football club en 2024.



HABITER AUTREMENT, EHPAD COOPÉRATIF

Habiter Autrement à Cerizay est un EHPAD à taille humaine qui compte 26 places. La Scic associe notamment les patients et leurs familles à la gouvernance, leur permettant d'intervenir dans les décisions. Sa création a été initiée par la mairie du Cerizay, pour sauver la maison de retraite du rachat et de la délocalisation envisagée par un opérateur privé avant la reprise en Scic par les salariés.



CITIZ, SOLUTION DE MOBILITÉ

Le réseau Citiz développe des services d'autopartage proche des territoires et des utilisateurs. Présente dans 190 villes en France, la Scic comprend 14 opérateurs locaux d'autopartage qui mutualisent des services et outils.



LA BELLE AUDE, FABRICANT DE CRÈMES GLACÉES ARTISANALES

Fondée par d'anciens salariés de l'usine de glaces Pilpa après sa fermeture en 2011, la Scop fabrique et commercialise des glaces et sorbets en mettant à l'honneur les savoir-faire du territoire et les filières agricoles de proximité. Implantée au cœur de l'Aude, elle s'appuie sur les producteurs régionaux et développe une démarche ancrée dans les circuits courts.



GRAINE D'ÉVEIL, CRÈCHE COOPÉRATIVE

Graine d'éveil est une crèche en Scic basée en Normandie. Son projet pédagogique repose sur la mixité des publics, et sur la question écologique : éveil des enfants à l'environnement, alimentation locale, entretien d'un potager... La crèche associe à sa gouvernance les salariés, les parents et anciens parents et les collectivités. Le modèle coopératif garantit la lucrativité limitée, gage de confiance pour les parents.